

lundi 16 mai 2016

Edito

Bonjour lecteur du nouveau « MAG des News ». Nouvelle mise en page et nouvelle composition pour ce journal d'information.

Chacun des membres du comité fait de son mieux pour être au plus près des intérêts de nos membres.

Ensemble nous allons essayer de vous tenir informé de ce qui se passe dans notre entreprise et dans notre syndicat.

N'hésitez pas à nous faire vos remarques et commentaires tant sur la forme que le fond.

Congé sur prime (N-PAY repos D)**Lors de la séance du 12 Avril 2016.****Nous avons fait la proposition suivante.**

Les conducteurs transmettent leurs souhaits de congé N-PAY/D dès que leurs attachements sont délivrés. Les journées sont planifiées et annoncés dans les règles de la LDT, soit 10 jours avant la fin du mois précédent (pour besoin du service). Cependant s'il est sûr que le congé puisse être accordé il peut être annoncé avant.

Cette proposition semblait convenir favorablement à l'ensemble des partenaires.

Ce n'était sans compter sur le revirement de notre Directeur la séance suivante qui a balayé cette proposition en s'asseyant sur nos droits prévu dans nos statuts.

Nous ne payerons pas une fois de plus le manque d'effectif notoire et ne subiront pas les économies sur notre dos.

Parking Bachet

Comme vous avez pu le lire dans l'INFO DG, une solution

Équitable a été trouvée après maintes discussions sur le Parking Bachet.

Cela devrait pouvoir jouer si chacun respecte les règles établies.

En cas de situations exceptionnelles (Neige ex) des solutions

Provisoires seraient appliqués. (Cursive ?)



Fonds de solidarité pour les pensionnés des TPG :

Une solution a été trouvée

Le point 1E du protocole d'accord de décembre 2014 engageait l'entreprise à mettre en place, dès 2017, un fonds de solidarité en faveur de ses pensionnés. Les discussions menées ont permis aux parties signataires du protocole de s'accorder sur une solution qui permettra de continuer à soutenir nos anciens collègues à la retraite.

Cet engagement vise à doter annuellement un fonds destiné à verser une contribution financière aux retraités pour la participation à leur cotisation d'assurance maladie et l'acquisition d'un abonnement de transports publics donnant accès au réseau TPG (et SMGN, tout comme notre badge).

Cette dotation sera possible grâce à un effort consenti par le personnel actif. Elle se matérialisera par un effort de productivité de 2 minutes quotidiennes – soit 2 minutes de travail en plus des huit heures chaque jour. Concrètement, cet effort correspondant à près de 950'000 minutes annuelles travaillées sera demandé à l'ensemble du personnel actif :

450'000 minutes, valorisées à CHF 1.- la minute, seront destinées au fonds de solidarité.

ASIP-TPG Le MAG des News

Comité et comité de rédaction:

Le comité de l'ASIP-TPG dans son entier a participé à la rédaction de ce MAG.

Pour nous contacter :

ASIP-TPG
Avenue du Mail 1
1211 Genève 11

Par courriel:

secretariat@asip-tpg.com

Par Téléphone:

0041 22 320 16 95

En cas d'urgence appelez:

Philippe 079 658 67
27 Président

Bernard 076 408 92
46 Vice-président

Christian 076 334 68
48 Vice-président

Les retraités, qu'ils soient depuis longtemps ou depuis peu à la retraite ne peuvent que remercier ceux qui ont œuvrés pour faire aboutir ces négociations, sans oublier tous les actifs qui ainsi pensent à leurs aînés. Pour ma part, jeune retraité je leur dis un grand **MERCI**.

Serge Cleusix



Infos:

Le site de l'ASIP-TPG:

www.asip-tpg.com

La page Facebook:

<https://www.facebook.com/Asip-tpg-285841261615294/>

La page Facebook du groupe des Employés des TPG:

<https://www.facebook.com/>

Collègues

Conducteurs

Collègues CTT

Oui, nous disons bien **collègues !**

Il nous a été rapporté que bien des tensions se font jour lors de montées ou descentes des véhicules des CTT.

Il est bon de se souvenir que nous sommes tous des employés des TPG, que nous sommes tous soumis à des tensions très pénibles: circulation, clients mécontents, accidents et j'en passe.

Restons zen entre nous, et surtout serons nous les coudes plutôt que de nous chercher des noises.

Règles de postulations

Il y a quelques temps déjà certains d'entre vous, nous avaient fait part de leur mécontentement sur la nouvelle règle de postulation qui prend en compte uniquement l'ancienneté dans le roulement.

Sur ces faits nous avons fait une proposition qui prend en compte l'ancienneté dans l'entreprise et l'ancienneté dans le roulement.

Cette proposition accompagnée de deux autres, ancienneté tout court, et ne rien changer, feront partie d'un questionnaire organisé par le bureau de l'exploitation qui permettra d'avoir l'avis de l'ensemble des conductrices et conducteurs.

Nous vous encourageons vivement à vous prononcer, seul votre avis comptera.

